

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2024

Convocation du 7 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Laurent BOSSOREIL, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Olivier TURLAIS.

Absents : Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, excusé, donne son pouvoir à Marie-Geneviève BOISSINOT ; Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne son pouvoir à Édith GOUJON.

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

04 – RECRUTEMENT POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION D'UNE MAISON EN MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°07 en date du 12 octobre 2023 par laquelle la commune accepte la prestation de la société Vic Ouest à Chalonnes-sur-Loire pour mener une mission d'assistance de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine en maison d'assistantes maternelles.

Le cabinet Vic Ouest a réalisé des études d'opportunité, de faisabilité selon la définition des besoins de la commune.

Monsieur le Maire propose de lancer l'appel d'offre pour le recrutement de la Mission de Maîtrise d'œuvre suite à l'acceptation par l'assemblée en date du 12 mars 2024 de poursuivre le projet lors de la restitution de l'analyse de faisabilité.

Le marché de Maîtrise d'œuvre est une procédure adaptée ouverte. La publication de l'appel d'offre est fixée au 28/05/2024 et la date limite de réception des offres est le 03/07/2024 à 12h00 sur le site « marches-securises.fr »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de lancer l'appel d'offres à la concurrence pour le recrutement de la mission de maîtrise d'œuvre

